

## ENVIRONNEMENT

Il est conseillé de prendre contact avec la CACIMA afin de préparer chaque dossier et notamment avant d'effectuer les demandes d'aide auprès des différents organismes cités ci-dessus. Pour obtenir des informations complémentaires, Archipel Développement est à votre disposition.

Nous vous encourageons vivement à approfondir vos recherches puisque d'autres aides sont susceptibles de compléter ces dispositifs (liste non exhaustive ci-dessous).

Avantages offerts en France métropolitaine et en Outre-mer	Organismes à contacter
Exonération des charges patronales totale pour des rémunérations jusqu'à 1,4 fois le SMIC dans le domaine des énergies renouvelables (LOPOM)	Dossier effectué à la Caisse de Prévoyance Sociale
Défiscalisation de 60% du montant des investissements, 70% pour le secteur des énergies renouvelables (LOPOM)	Dossier effectué dans les établissements bancaires présents sur l'archipel
Aide à l'ADEME pour la recherche, le développement et les actions innovantes dans le domaine des énergies renouvelables, des économies d'énergie, de la collecte et du traitement des déchets	Se renseigner à la DTAM
<b>Aide à l'investissement sur les crédits du Budget Opérationnel de Programme Conditions de Vie Outre-mer</b>	<i>Dossier effectué à la Préfecture</i>
Contrat d'accès à l'emploi (CUI-CAE DOM) : exonération de cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales, aides de l'Etat.	Dossier à déposer à la CPS.
Aide financière jusqu'à 7320€ pour les jeunes âgés de 18 à 30 ans (ou contrat emploi-jeune arrivant au terme de son contrat.) dans le cadre du Projet initiative-jeune (PIJ)	Demande à retirer et à déposer avant la création ou reprise d'entreprise (immatriculation) auprès de la DCSTEP. Contact : 41. 19.40
Aides de Pôle emploi pour demandeurs d'emploi candidats à la création/reprise d'entreprise : <ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien de l'ARE (Aide au Retour à l'Emploi) : maintien de son allocation chômage mensuelle, nécessaire à l'obtention de l'ARCE.</li> <li>ARCE (Aide à la Reprise ou à la Création d'Entreprise) : versement d'un « capital » qui correspond à 45% de la somme de vos droits restants dus au jour de création. Pour bénéficier de cette aide vous devez avoir</li> </ul>	<p>Dossier à déposer à Pôle Emploi.</p> <p>Dossier à déposer à Pôle Emploi.</p>

obtenu l'Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprises (ACCRE).

**Dispositif ACCRE (Aide aux demandeurs d'emploi créant ou reprenant une entreprise) : exonération de charges sociales pendant un an, pour les demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minimas sociaux.** *Dossier à remettre à la CPS.*

## Avantages supplémentaires proposées par la Collectivité territoriale

Sous certaines conditions, il est possible de bénéficier des aides suivantes :

Avantages supplémentaires dans l'Archipel	Démarches à effectuer
<b>Dans le cadre du Code Local des Investissements :</b> <i>(Les aides sont accordées par la Commission Locale d'Aide à l'Investissement)</i>	
<b>Exonération de droits de douanes à l'importation pour les matériels et matériaux hors produits consommables et matériel de renouvellement.</b>	<i>Dépôt du dossier au secrétariat de la Commission locale.</i>
<b>Allègement fiscal sur les bénéfices : abattement dégressif sur 6 ans.</b>	<i>Sur avis de la Commission locale.</i>
<b>Prime d'équipement limitée à 5 ans pour un montant maximal de 65 000 euros.</b>	<i>Dépôt du dossier au secrétariat de la Commission locale.</i>
<b>Chéquier-entreprise : cinq chèques de 1000 euros chacun à utiliser comme moyen de paiement pour les jeunes entreprises dans le domaine du développement numérique et du conseil juridique et financier.</b>	<i>Demande à adresser au secrétariat du Conseil Territorial.</i>

Pour contacter les organismes		
<p><b>CACIMA</b> Boulevard Constant Colmay BP 4207 97500 St-Pierre et Miquelon Tél : 05-08-41-05-30 Fax : 05-08-41-05-35 <a href="mailto:secretariat@cacima.fr">secretariat@cacima.fr</a> <a href="http://www.cacimaspm.fr">www.cacimaspm.fr</a></p>	<p><b>ARCHIPEL DEVELOPPEMENT</b> rue Borda BP 4365 97500 St-Pierre et Miquelon Tél : 05-08-41-15-15 Fax 05-08-41-15-16 <a href="mailto:sodepar.spm@sodepar.com">sodepar.spm@sodepar.com</a> <a href="http://www.sodepar.com">www.sodepar.com</a></p>	<p><b>Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer - DTAM</b> Boulevard Constant Colmay B.P. 4217 97500 Saint-Pierre et Miquelon Tel : 05 08 41 12 00 Fax : 05 08 41 39 50 <a href="mailto:dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr">dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr</a> <a href="http://www.saint-pierre-et-miquelon.developpement-durable.gouv.fr">www.saint-pierre-et-miquelon.developpement-durable.gouv.fr</a></p>
<p><b>Caisse de Prévoyance Sociale - CPS</b> Angle des boulevards Colmay et Thélot BP : 4 220 - 97500 Saint- Pierre et Miquelon Tél : 0508 41 15 70 <a href="mailto:accueil.cps@secuspm.com">accueil.cps@secuspm.com</a> <a href="http://www.secuspm.com/sitecps/">www.secuspm.com/sitecps/</a></p>	<p><b>Direction de la Cohésion Sociale, du Travail, de l'Emploi et de la Population - DCSTEP</b> 8 rue des Petits Pêcheurs B.P. 4212 97500 Saint-Pierre et Miquelon Tel : 05.08.41.19.40 Fax : 05.08.41.19.61 <a href="mailto:975.administration@dcstep.gouv.fr">975.administration@dcstep.gouv.fr</a> <a href="http://www.saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr">www.saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr</a></p>	<p><b>Pôle Emploi</b> 16 rue Soeur Césarine B.P. 4242 97500 Saint-Pierre et Miquelon Tel : 05-08-41-17-80 Fax : 05-08-41-17-83 Site national : <a href="http://www.pole-emploi.fr">www.pole-emploi.fr</a></p>
<p><b>Conseil Territorial</b> Place Monseigneur Maurer BP 4208 97500 St-Pierre et Miquelon Téléphone 05-08-41-01-02 Fax 05-08-41-22-97 <a href="mailto:accueil@ct975.fr">accueil@ct975.fr</a> <a href="http://www.spm-ct975.fr">www.spm-ct975.fr</a></p>	<p><b>Préfecture</b> Place du Lieutenant-Colonel Pigeaud BP 4200 97500 St-Pierre et Miquelon Téléphone 05-08-41-10-10 Fax 05-08-41-27-12 <a href="mailto:action-etat@saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr">action-etat@saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr</a> <a href="http://www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr">www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr</a></p>	<p><b>Comité Régional du Tourisme</b> Place du Général de Gaulle 97500 St-Pierre et Miquelon Tél : 05-08-41-02-00 Fax : 05-08-41-33-55 <a href="mailto:info@spm-tourisme.fr">info@spm-tourisme.fr</a> <a href="http://www.spm-tourisme.fr">www.spm-tourisme.fr</a></p>